

REPONSE A L'ARTICLE de TARBES INFOS du 26 novembre 2024

En réponse au communiqué caricatural de la fédération LR des HP, la députée Sylvie Ferrer explique pourquoi elle a cosigné la proposition de loi qui vise à remettre dans le droit de la presse le délit d'apologie du terrorisme.

Tout d'abord, je tiens à préciser que, contrairement à ce qui a été dit, il n'a jamais été question avec cette proposition de loi d'abroger le délit d'apologie du terrorisme. L'exposé des motifs du texte explicite que depuis que les délits d'apologie du terrorisme sont passés du code de la presse (loi de 1881) au code pénal en 2014 (loi Cazeneuve), il y a eu des dérives pour la liberté d'expression. C'est pourquoi nous demandons à remettre ce délit dans la loi de 1881.

Dans ce cadre, ils sont passibles de cinq ans de prison et de 45 000 euros d'amendes. Le 7 novembre dernier, le comité de l'ONU pour les Droits de l'Homme invitait la France à « *réexaminer l'article du code pénal qui réprime l'apologie du terrorisme* ». Maître Henri Leclerc, regretté président honoraire de la Ligue des Droits de l'Homme, considérait que cette loi portait une menace pour la liberté d'expression et les oppositions. A propos de la loi de 2014, M.Jacques Toubon parlait même de « *fiasco judiciaire* ». Également, M.Trévidic, ancien juge anti-terroriste, déclarait que c'était une mauvaise idée.

Il s'agit donc, avec cette proposition de loi LFI, de protéger l'ensemble de nos concitoyen·nes de l'arbitraire quand le cadre légal actuel conduit à des abus.

Par ailleurs, cette façon de dire que la France insoumise fait l'apologie du terrorisme est calomnieuse et désinforme. Le terrorisme est un fléau qui a fait de nombreuses victimes. La lutte contre le terrorisme est bien évidemment indispensable et nécessaire mais ne doit certainement pas rabougir nos libertés fondamentales.

J'invite les lecteur·rices à prendre directement connaissance de la proposition de loi sur le site de l'assemblée nationale :

https://www.assembleenationale.fr/dyn/17/textes/l17b0577_proposition-loi

Sylvie Ferrer

Députée FI-NFP des Hautes-Pyrénées